

Fiche d'information sur le Forum politique pour le développement

Les origines...

Le Forum politique pour le développement (FPD) a été établi par la Commission européenne en novembre 2013 dans la continuité du Dialogue structuré, un processus impliquant plus de 700 organisations de la société civile (OSC) et autorités locales (AL) dans le but d'améliorer l'efficacité de la coopération au développement de l'UE. Le maintien d'un dialogue ouvert et régulier avec la société civile est l'un des principes énoncés dans le traité de Lisbonne afin de garantir la cohérence et la transparence des politiques de l'UE. L'idée était de créer un mécanisme de renforcement de la confiance mutuelle et d'instaurer un espace permanent de dialogue sur les politiques de développement entre toutes les parties prenantes. Depuis la création du FPD, la communauté internationale a adopté l'Agenda 2030 et l'Union européenne a publié un nouveau Consensus européen pour le développement. Ces deux documents soulignent la nécessité et la force des partenariats tout en défendant les principes d'efficacité de l'aide et en reconnaissant la société civile et les associations d'autorités locales en tant qu'acteurs essentiels pour atteindre nos objectifs de développement communs.

Comment le FPD fonctionne-t-il aujourd'hui ?

Le FPD est présidé par le directeur général de la DG Coopération internationale et développement de la Commission européenne, un représentant de la société civile et un représentant des gouvernements locaux. Les membres du FPD sont des associations d'autorités locales et des organisations de la société civile (ONG, syndicats, coopératives et associations de professionnels et d'entreprises) aux niveaux mondial et européen, ainsi que des quatre principales zones de coopération de l'UE (voir carte ci-dessous) ; des représentants des États membres de l'UE ; et des institutions de l'UE (Commission européenne, Parlement européen, Service européen pour l'action extérieure, Comité économique et social européen, Comité européen des régions et Banque européenne d'investissement). Les membres discutent des enjeux du développement et de la manière dont l'UE y répond. Jusqu'à présent, leurs discussions ont notamment porté sur les progrès accomplis concernant la réalisation des



Objectifs de développement durable (ODD), la lutte contre les inégalités, le changement climatique, la réduction de la pauvreté, le renforcement de la résilience et les moyens à mettre en œuvre pour créer et préserver un environnement favorable pour nos partenaires. Les membres du FPD se réunissent au moins deux fois par an, à l'occasion d'une réunion mondiale tenue à Bruxelles et d'une réunion régionale organisée en dehors de l'Union européenne.

Le Forum est conçu comme un espace de dialogue permanent entre les membres dont l'objectif est de faire connaître aux responsables politiques les réalités sur le terrain. Les membres recueillent les points de vue de leurs propres adhérents. Ils sont examinés lors des sessions et les conclusions qui en découlent sont ensuite présentées. En outre, les membres du FPD représentant les institutions de l'UE en tiennent compte dans le cadre de leurs

propres actions et de l'élaboration des futures politiques. Ces connaissances sont également rassemblées régulièrement dans des documents de prise de position commune, des conclusions et des recommandations, ainsi que dans d'autres travaux de recherche du FPD.

La valeur ajoutée du Forum politique pour le développement réside

incontestablement dans les vastes connaissances, la portée et les complémentarités de ses différents membres. À travers leurs échanges, les membres sont en mesure de s'engager dans un apprentissage collectif ; influencer les décisions politiques ; développer et partager des bonnes pratiques ; établir un dialogue avec leurs propres adhérents ; et créer des liens avec d'autres organisations du monde entier.



Participation

Le FPD garantit une représentation équilibrée de toutes les régions et catégories d'acteurs. La Charte du Forum politique pour le développement, adoptée par l'ensemble des membres, définit les objectifs, les mandats et les critères de participation au FPD. Les mandats sont assignés pour une période de 2 ans, mais peuvent être prolongés, et le processus de sélection est inclusif, transparent et flexible.

Critères de participation au FPD

Réseau régional ou mondial d'OSC ou d'AL intervenant dans les domaines de la coopération internationale et du développement, qui :

- est inscrit au registre de transparence de l'UE
- rend compte de ses activités à ses membres et est en mesure de recueillir leurs points de vue
- est représentatif d'un large éventail de participants
- dispose d'une expérience dans les domaines politiques couverts par le FPD et la mise en œuvre des politiques actuelles de l'UE
- est capable de diffuser les communications du FPD via les mécanismes de retour d'informations en place

En 2019, la composition du FPD sera élargie pour inclure tous les signataires de la convention-cadre de partenariat de la Commission européenne, ce qui augmentera le nombre de représentants d'autorités locales, de la diaspora et de fondations. Cela renforcera le forum en enrichissant sa représentation et ses contributions.

Le Groupe de travail Le Groupe de travail est l'organe chargé de préparer les programmes des réunions, de suivre les progrès accomplis, d'assurer les flux de communication et de promouvoir l'appropriation collective du processus du FPD. Il est composé de 15 membres du FPD désignés par chaque région, ainsi que de représentants de la Commission européenne. Les membres du Groupe de travail sont nommés pour un mandat de deux ans renouvelable et se réunissent généralement quatre fois par an.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site Internet <https://europa.eu/capacity4dev/policy-forum-development>